



PRESTATION DE CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

DEPLOYER LE TRAVAIL HYBRIDE DANS SON ENTREPRISE ORGANISATION DU TRAVAIL

PRESTATION DE CONSEIL RH

C'est quoi ?

Un accompagnement sur-mesure pour améliorer la gestion de vos ressources humaines, cofinancée par l'État et les OPCO jusqu'à 100 %

1 Bénéficiaires

Toute entreprise souhaitant faire évoluer l'organisation du travail pour répondre aux besoins des actifs d'aujourd'hui

2 Objectifs

- Etablir un plan de déploiement du travail hybride
- Mettre en place les règles de fonctionnement du travail hybride
- Adapter le management à distance

Vous bénéficiez d'un **pré-diagnostic** de vos pratiques RH, d'un **plan d'action** et d'un **accompagnement** la mise en œuvre du plan d'actions.

3 Durée préconisée

- **8 jours** d'accompagnement sur une période de 12 mois maximum
- Prestation à adapter en fonction de la taille de l'entreprise, la complexité de l'organisation, les métiers à pourvoir et les enjeux stratégiques

4 Méthodologie

Axe 1 : Préparation et communication

- Définir les objectifs du travail hybride
- Organiser des sessions d'information pour présenter la nouvelle organisation du travail et recueillir les attentes des collaborateurs

Axe 2 : Planification et préparation

- Analyser les postes qui peuvent être réalisés en mode hybride et définir les critères d'accessibilité
- Adapter les bureaux en fonction des besoins du travail hybride
- Mettre en place des outils technologiques facilitant la collaboration à distance
- Former les salariés à l'utilisation efficace de ces outils

Axe 3 : Mise en œuvre et suivi

- Promouvoir la flexibilité des horaires
- Former les managers à la gestion d'équipes hybrides

5 Tarif

- Sur devis, sur la base de 980 € HT / jour
- **Adhérents OPCO EP** : financement possible jusqu'à 100% par l'OPRO EP avec le soutien de la DREETS Normandie dans le cadre du dispositif Prestation de Conseil en Ressources Humaines (PCRH)

Plus d'informations :
rh.agence-via.com

